



Lutte pour les droits des femmes : Tou-te-s dans la rue le 8 mars !

Alors que nous sommes le 8 mars 2021, les femmes continuent de faire l'objet d'inégalités dans notre société et dans le monde du travail en particulier, où s'illustrent les grandes disparités systémiques entre les hommes et les femmes.

Le ministère de la Culture prétend s'engager contre les inégalités et les violences sexistes, mais il ne se distingue encore pas suffisamment. Bien que les femmes constituent 58% des personnels et qu'elles se forment davantage (67% contre 49% d'hommes), nous constatons encore et toujours :

- la précarité de leurs contrats (temps partiels imposés, vacations temporaires),
- la surreprésentation des femmes dans les filières administratives et leur sous-représentation dans les filières techniques et scientifiques,
- les inégalités salariales entre les hommes et les femmes que l'on constate à travers les montants de leurs primes, inférieurs à ceux des hommes, en particulier parmi les attachées, les ICCEAC, les inspectrices, dans la filière scientifique et celle de l'accueil et de la surveillance,
- le plafond de verre demeure, en particulier en administration centrale, les postes de direction restant fortement masculins (seulement 44% de femmes A+),
- les demandes de prestations sociales sont largement demandées par les femmes : près de 93% pour l'aide aux familles monoparentales, sans compter les aides à la scolarité, à la garde ou aux séjour enfant (et ce, en large majorité pour les agentes des établissements et des Drac).

(chiffres issus du Bilan social 2019 et de l'Observatoire 2021 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication)

En outre, les résultats de l'enquête de l'égalité professionnelle et diversité de 2020 révèlent que le sexisme reste le premier terme associé à la discrimination parmi les répondant-es. Être une femme est considéré comme le premier frein à l'évolution professionnel, et seuls 35% pensent que l'égalité de traitement est garantie aux agent-es du ministère. Pire, 28% des répondant-es ont subi des propos ou comportements sexistes au sein des 12 derniers mois, et 45% d'entre elles/eux ont été témoins de tels propos ou comportements ; 4% ont été victimes de violence ou de harcèlement sexuels, et 11% ont été témoins de tels violences ou harcèlements.

(chiffres issus de l'Enquête sur l'égalité et la diversité 2020)

Et si la crise sanitaire a révélé à quel point sont essentiels les métiers invisibles, l'externalisation des services ne saurait mieux incarner cette invisibilité, avec une grande partie de métiers essentiels à prédominance féminine (nettoyage, restauration, etc.). Comment, dès lors qu'il ignore un bon nombre de ses salarié-es, le ministère peut prétendre lutter pour l'égalité des droits de celles qu'il ne voit pas ? Par ailleurs, le télétravail imposé par la crise sanitaire invisibilise bon nombre de métiers et de fonctions exercés majoritairement par des femmes, en particulier dans les services administratifs. Le confinement de l'année passée a aussi mis en lumière la double journée qui incombe encore principalement aux femmes, à savoir télétravailler et s'occuper des enfants et du foyer.

Enfin, dans un contexte où les mondes de la culture se révèlent au grand public comme étant des lieux de pouvoir où existent, comme partout ailleurs, des violences sexuelles et sexistes, et où de plus en plus de voix se lèvent contre ces atteintes systémiques, pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas à la justice les moyens de faire son travail plus rapidement ? Où en est l'affaire Nègre qui a éclaté il y a 3 ans, et qui ne fait toujours pas l'objet d'une enquête administrative ?

La CGT-Culture revendique de :

- **renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence,**
- **mettre en place de vrais moyens coercitifs contre les administrations qui discriminent,**
- **lutter contre les temps partiels imposés aux femmes,**
- **revaloriser et augmenter les salaires des métiers à prédominance féminine,**
- **améliorer les conditions de travail et lutter contre la pénibilité des métiers à prédominance féminine,**
- **lutter contre les discriminations de carrières que subissent les femmes,**
- **garantir une meilleure articulation vie privée / vie professionnelle : réduire le temps de travail pour toutes et tous, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche et augmenter considérablement les places en crèche et la prise en charge des personnes dépendantes,**
- **favoriser la mixité au travail comme dans la société,**
- **garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.**

Si ce combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat quotidien, le 8 mars permet de rendre visibles toutes les travailleuses et leurs revendications. Nous appelons donc les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

**A Paris, RDV à 13h à Port-Royal
sous le ballon de l'URIF-CGT**



Paris, le 5 mars 2021